

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

RECTIFICATIF

Arrêté du 19 février 2008 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois de décembre 2007

NOR : *SJSH0830176Z*

Rectificatif au *Bulletin officiel* n° 2008003, pages 133 et 134 :

Au lieu de : « Arrêté du 19 février 2007 »,

Lire : « Arrêté du 19 février 2008. »

Au lieu de : « Fait à Paris, le 19 février 2007. »,

Lire : « Fait à Paris, le 19 février 2008. »